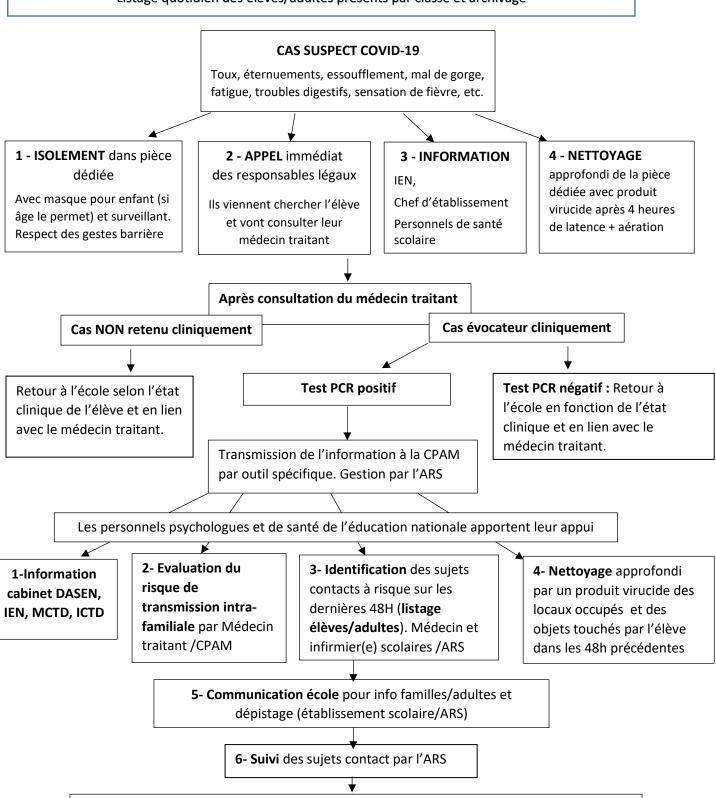




PROCEDURE DE GESTION D'UN CAS COVID-19 EN ETABLISSEMENT SCOLAIRE

Listage quotidien des élèves/adultes présents par classe et archivage



Procédure régionale de gestion d'un cas de Covid-19 dans un établissement scolaire, établie en concertation avec les médecins conseillers techniques des 3 Rectorats Auvergne-Rhône-Alpes. Elle évoluera en fonction des instructions nationales à venir.

Version du 19 mai 2020

Pour les modalités d'éviction : autorités sanitaires en lien avec autorités académiques. Cas particulier du refus de test, décisions éventuelles de quatorzaines, voire de fermeture de classe, de niveau ou d'école.